



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 janvier 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 25 de la résolution 2179 (2014) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a prié de continuer de l'informer de l'état de la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter à son attention toute violation grave de l'Accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei (S/2011/384, annexe). Il fait le point sur la situation à Abyei et sur le déploiement de la Force et les opérations qu'elle a menées depuis mon précédent rapport daté du 1^{er} décembre 2014 (S/2014/862). Il rend également compte des progrès accomplis dans l'exécution des tâches supplémentaires que le Conseil a confiées à la FISNUA dans sa résolution 2024 (2011) concernant le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, et il contient des recommandations sur la révision et la prorogation du mandat de la FISNUA.

II. Situation sur le plan de la sécurité

2. Au cours de la période considérée, le Gouvernement soudanais a laissé en place 120 à 150 membres de la police du pétrole au sein du complexe pétrolier de Diffra (nord d'Abyei), en violation de l'Accord du 20 juin 2011 et de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. En outre, bien que la Force se soit employée à prévenir les incursions de groupes armés dans la zone, plusieurs affrontements ont fait des morts et des blessés parmi la population civile et provoqué une forte montée des tensions entre les communautés.

3. Comme indiqué précédemment, la migration des nomades misseriya vers le sud à travers la zone d'Abyei a commencé dans le calme à la mi-octobre 2014, suivant un parcours conforme aux dispositions prises lors des consultations préparatoires entre la FISNUA et les chefs misseriya. Durant ces entretiens, les nomades ont souligné qu'il fallait que la FISNUA fasse respecter leurs couloirs de transhumance traditionnels et admis la nécessité de se déplacer à mesure que l'eau et les pâturages viendraient à se raréfier dans le nord de la zone d'Abyei, au cours de la saison sèche. Toutefois, en novembre et en décembre, la Force a observé que le rythme de la migration vers le sud s'accélérait de manière injustifiée, principalement le long du corridor central, alors même que l'eau et les pâturages



étaient encore abondants dans d'autres zones du nord d'Abyei. Le 26 novembre, les représentants de la Force ont rencontré les chefs misseriya pour s'entretenir avec eux du rythme de la migration, et les ont engagés vivement à épuiser les pâturages des couloirs de l'est et du centre avant de se diriger vers le sud, et à éviter le couloir central, où étaient réinstallés la majorité des déplacés de la tribu ngok dinka.

4. Le 26 janvier 2015, quelque 35 000 nomades misseriya étaient entrés sur le territoire d'Abyei, où ils se concentraient surtout dans les zones nord de Diffra, de Mekines, de Farouk, de Dumboloya et de Goli. En ce qui concerne le nombre des déplacés ngok dinka encore présents dans la zone d'Abyei, il est resté stable (environ 81 000) car le nombre de personnes retournées vivre dans leurs foyers d'origine n'a pas augmenté de façon notable.

5. Au cours de la période considérée, la FISNUA a continué de déployer sa stratégie multidimensionnelle de prévention et d'atténuation des conflits, qui vise à empêcher que des heurts entre les communautés ne surviennent durant la transhumance. Cette stratégie consiste à établir une zone tampon entre les deux communautés en surveillant en permanence leur position et leurs déplacements respectifs et en évaluant les cas justifiant une alerte rapide; en déployant des militaires dans les zones de tension potentielles; en faisant des patrouilles dissuasives de jour et de nuit; en établissant une surveillance aérienne; en communiquant fréquemment avec les populations locales et les autorités soudanaises et sud-soudanaises pour traiter des questions litigieuses et rappeler à chacun ses responsabilités. Trois nouvelles bases opérationnelles ont été déployées pour accueillir une compagnie chacune à Noong et à Doungoub dans le secteur central, et à Marial Achak dans le secteur sud. En décembre, à la suite d'informations faisant état d'incursions sporadiques d'une milice inconnue aux environs d'Oum Khariet (secteur nord), la FISNUA a mis en place une patrouille fixe dans la zone jusqu'à ce qu'une base opérationnelle de compagnie y soit déployée durant les premières semaines de janvier. Le 14 janvier, la Force a achevé le déploiement d'une compagnie à Alal dans le secteur nord.

6. Durant la période considérée, les relations entre les tribus ngok dinka et misseriya sont restées tendues. Les 7 et 9 décembre, un groupe d'hommes armés a attaqué les villages ngok dinka de Leu et de Mijak, au centre d'Abyei, tuant sept civils et en blessant deux autres. Des têtes de bétail, dont le nombre n'a pas été confirmé, ont été volées au cours de cette attaque, mais la FISNUA a pu en récupérer 72 aux environs de Doungoub, dans la même zone. Il ressort de l'enquête menée par la Force que les malfaiteurs appartiennent à un groupe misseriya du nord d'Abyei. Le 26 janvier, la FISNUA a confirmé que cinq Ngok Dinka avaient été tués, trois autres blessés et un enfant porté disparu dans une fusillade qui aurait été le fait d'une milice misseriya dans le village de Mantenten situé à 15 kilomètres au sud-ouest d'Abyei. Les assaillants armés avaient également volé 25 moutons. Afin de restaurer le sentiment de sécurité à la suite de ces troubles qui ont suscité une vive inquiétude et de la colère parmi la population ngok dinka, la FISNUA a effectué un plus grand nombre de patrouilles et a réuni les comités de sécurité conjoints afin d'examiner les meilleurs moyens de maintenir la paix et la sécurité dans les divers secteurs.

7. Le 6 janvier, le Service de la lutte antimines de l'ONU a informé la FISNUA que l'une de ses équipes, composée de huit personnes circulant à bord de deux véhicules, avait disparu lors de travaux de déminage sur la route reliant Dahlop à

El-Chaman, dans le nord d'Abyei. Le soir, deux membres de l'équipe sont arrivés à Noong et ont déclaré avoir été attaqués par un groupe misseriya inconnu, tandis que cinq autres membres, qui s'étaient réfugiés dans une zone boisée proche lors de l'attaque, étaient retrouvés sains et saufs par une patrouille de la FISNUA. Le véhicule résistant aux mines utilisé dans les opérations de déminage routier a été endommagé par des tirs, et le groupe armé s'est emparé d'une ambulance et de matériel servant aux communications et au relevé topographique. Le 9 janvier, le dernier membre de l'équipe était relâché près de El Mouglad dans le Kordofan méridional (Soudan) et regagnait son domicile à Kadougli.

8. Le 25 janvier, le véhicule d'un prestataire du Service de la lutte antimines a été détourné sous la menace d'armes alors qu'il rentrait à Diffra à l'issue d'une mission effectuée à Goli, dans le nord de la zone d'Abyei, mais sans faire de blessés. On pense que les assaillants font partie du groupe misseriya ayant perpétré l'attaque du 6 janvier, lequel semble agir de manière organisée et disposer de solides informations sur les activités et les déplacements du Service. Après l'attaque, la FISNUA a multiplié les patrouilles et les activités de reconnaissance et de recherche dans la zone, et elle a donné instruction à son personnel, aux organismes partenaires et aux entreprises prestataires de demander systématiquement un laissez-passer et sa protection avant d'entreprendre tout déplacement dans le nord de la zone d'Abyei.

9. La zone d'Abyei étant dépourvue d'institutions chargées de la protection de l'ordre public, la Force a collaboré avec la population ngok dinka pour créer des comités de protection locaux et proposé d'en établir également dans les communautés misseriya. En outre, ses conseillers pour les questions de police ont organisé des ateliers dans la ville d'Abyei et à Diffra, au cours desquels des questions relatives à l'égalité des sexes et à la protection des civils ont été examinées; 250 personnes, dont des femmes, y ont participé.

III. Évolution de la situation politique

10. Le 4 décembre, conformément à l'annonce qu'il avait faite lors du sommet de Khartoum, le 4 novembre, le Président Salva Kiir a promulgué un décret portant nomination de Deng Mading à la fonction de coprésident pour le Soudan du Sud du Comité mixte de contrôle d'Abyei. Adjoint du précédent titulaire de ce poste, Edward Lino, M. Mading a assuré l'intérim lorsque ce dernier a démissionné après avoir exprimé son désaccord avec le Président Kiir au lendemain de l'explosion de violence survenue au Soudan du Sud en décembre 2013. Le même décret porte nomination de Nyakuch Ngor Chol, actuel maire de la ville d'Abyei dans l'administration ngok dinka non officielle, à la fonction de coprésident adjoint. Cela étant, le Comité ne s'est plus réuni depuis le 3 mai 2013 et la Commission de l'Union africaine consulte les parties en vue de l'organisation de la prochaine réunion.

11. Du 31 décembre 2014 au 2 janvier 2015, le Coprésident soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei, Hassan Ali Nimir al Julla, a effectué une visite dans la partie nord de la zone d'Abyei. Le 4 janvier, le chef des Ngok Dinka l'a accusé dans les médias de préparer l'installation en masse, dans cette zone, de Misseriya et d'autres tribus arabes du Soudan dans la perspective des élections prévues au mois d'avril au Soudan, et de recevoir, pour ce faire, l'appui de la police du pétrole

déployée à Diffra. Dans sa réponse, M. Nimir a indiqué que cette simple visite de courtoisie aux membres de la communauté misseriya, la première à Abyei depuis sa nomination en septembre 2014, visait à évaluer la situation humanitaire dans le nord d'Abyei.

12. Le 8 janvier, les médias soudanais ont fait savoir que le Président adjoint du Parti du congrès national au pouvoir et assistant du Président, Ibrahim Ghandour, avait réaffirmé que les élections législatives et présidentielle prévues en avril concernaient Abyei. Cette annonce a aussitôt été critiquée dans les médias sud-soudanais par Justice Deng Biong, coordonnateur des négociations sur le statut d'Abyei au Cabinet du Président du Soudan du Sud. M. Biong a prétendu que plus de 5 000 cartes portant une immatriculation soudanaise avaient déjà été distribuées aux populations d'Abyei, et il a accusé le Gouvernement soudanais de soutenir un projet de réinstallation des Misseriya à Abyei contraire aux accords signés entre les autorités de Djouba et de Khartoum.

13. Du 11 au 15 janvier 2015, le nouveau commandant de la Force, le général Birhanu Jula Gelalcha, s'est rendu à Khartoum et à Djouba dans le cadre de visites de courtoisie à de hauts responsables des Gouvernements soudanais et sud-soudanais. Au cours de ses entretiens, il a encouragé les deux parties à renouer le dialogue et à travailler de manière constructive en vue de reprendre la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 dans la zone d'Abyei, notamment en convoquant immédiatement le Comité et en cherchant quels mécanismes traditionnels pourraient être utilisés pour régler le différend relatif à l'assassinat du chef des Ngok Dinka, Kuol Deng Kuol, le 4 mai 2013.

14. Le Coprésident soudanais du Comité a réaffirmé la volonté du Soudan de coopérer avec la FISNUA et son engagement à mettre en œuvre l'Accord du 20 juin 2011, y compris par la création d'institutions communes provisoires. Il s'est néanmoins fait l'écho de l'inquiétude de son gouvernement face aux mesures prises par les Ngok Dinka et le Gouvernement sud-soudanais à propos de l'administration d'Abyei, qu'il a qualifiées d'unilatérales. Il s'est déclaré prêt à participer à toute nouvelle réunion du Comité, tout en soulignant que le règlement de la question de l'assassinat du chef ngok dinka ne devait pas être un préalable à l'organisation de ces réunions. Il a également déclaré que son gouvernement n'était pas opposé au principe du recours à un mécanisme traditionnel qui permettrait de régler cette affaire dans le cadre d'un dialogue entre les communautés misseriya et ngok dinka, par l'intermédiaire de leurs chefs respectifs.

15. S'agissant de la stratégie de prévention et d'atténuation des conflits mise en œuvre par la FISNUA, le Coprésident soudanais du Comité a également indiqué que son gouvernement redoutait que les zones tampons créées par la Force pour prévenir les accrochages entre les deux communautés ne gênent les nomades misseriya dans leur migration à travers la zone d'Abyei et ne les empêchent de gagner les réserves d'eau et les pâturages dont leur bétail avait besoin.

16. Les représentants du Gouvernement soudanais ont également réaffirmé que les autorités de leur pays étaient d'avis que les unités de la police du pétrole soudanaise devaient rester cantonnées à l'intérieur du complexe pétrolier de Diffra, et ce, jusqu'à la création de la police d'Abyei prévue par l'Accord du 20 juin 2011. À leur sens, ces unités ne représentaient pas une menace contre la sécurité car leur rôle était de protéger le complexe pétrolier.

17. À Djouba, des responsables du Gouvernement sud-soudanais ont réaffirmé pour leur part qu'en raison de l'hostilité manifestée par les Ngok Dinka envers le Comité mixte de contrôle d'Abyei, ce dernier ne pouvait se réunir qu'en un lieu neutre, hors d'Abyei. Ils ont ajouté que le rôle du Comité devait se borner à coordonner la gestion de la zone par les deux pays, et non à administrer celle-ci.

18. Les mêmes ont souligné qu'ils appuyaient les Ngok Dinka dans leur opposition à la création d'institutions communes provisoires prévue par l'Accord du 20 juin 2011, et ils ont demandé à la FISNUA et à la communauté internationale de reconnaître l'administration de fait des Ngok Dinka à Abyei et de coopérer avec elle. Ils ont répété que la communauté ngok dinka d'Abyei continuerait de chercher à faire accepter, par le pays et la communauté internationale, les résultats du référendum qu'elle avait organisé de manière unilatérale en octobre 2013, et que le dialogue intercommunautaire ne pourrait progresser sans qu'un certain nombre de conditions préalables soient remplies, dont le règlement de l'affaire relative à l'assassinat du chef des Ngok Dinka dans le cadre des mécanismes traditionnels de réparation et la reconnaissance par les Misseriya de leur responsabilité dans cet assassinat, ainsi que le retrait immédiat de la police du pétrole de Diffra. Le Gouvernement soudanais et la communauté misseriya devraient également reconnaître que la zone d'Abyei appartenait aux neuf chefferies ngok dinka.

IV. Situation humanitaire et état du relèvement

19. Les intervenants humanitaires ont continué de fournir une aide à près de 81 000 personnes dans la zone d'Abyei, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de la protection, des abris et des articles non alimentaires, de la protection de l'enfance, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. En ce qui concerne l'alimentation et les moyens de subsistance, les principales activités ont consisté à vacciner le bétail, à distribuer de la nourriture, à dispenser une formation professionnelle aux femmes et aux jeunes, et à permettre aux cultivateurs d'améliorer leurs pratiques culturales. Au cours de la période considérée, les distributions de nourriture ont été perturbées en raison du mauvais état des routes et de l'insécurité liée à la criminalité qui a régné dans les zones peuplées de Ngok Dinka.

20. Dans le domaine de la santé, les partenaires ont fourni des médicaments de première nécessité et des traitements du VIH/sida, et ils ont prêté leur appui aux services de soins de base et aux dispensaires itinérants. Le secteur de l'éducation a continué d'être soutenu par la réhabilitation d'établissements scolaires et la fourniture de matériel scolaire essentiel. Les partenaires ont également prodigué des soins nutritionnels aux enfants et fait connaître de bonnes pratiques alimentaires. L'approvisionnement en eau potable des déplacés, des communautés hôtes, des rapatriés et des nomades (dans le nord d'Abyei) est resté satisfaisant, de nouveaux points d'eau ont été remis en état et un travail de sensibilisation aux pratiques sans danger en matière d'assainissement a été mené. Durant la période considérée, les partenaires ont restauré des pompes manuelles de manière à ce que 4 250 personnes au moins, réparties dans la partie sud d'Abyei et à Alal dans le nord de la zone, puissent disposer d'eau potable. Des prélèvements d'eau sont effectués et la cartographie des sources est également en cours, 105 points d'eau ayant déjà été recensés.

21. L'état des routes s'étant amélioré, les agents de protection ont intensifié leurs missions de surveillance dans la plupart des zones de retour et des sites de déplacés, dont Magar et Mijak Deng Kaya au sud de la zone d'Abyei. Il ne s'est posé aucun nouveau problème majeur en matière de protection, et les besoins des familles et des individus vulnérables ont continué d'être évalués et vérifiés dans la partie sud d'Abyei.

22. Dans la partie nord d'Abyei, une évaluation interinstitutions des besoins en matière d'aide humanitaire et de relèvement a été menée entre le 20 et le 24 décembre, avec la participation des organismes du système des Nations Unies, une organisation non gouvernementale soudanaise, la direction de la Commission d'aide humanitaire du Soudan et un représentant soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei. L'équipe chargée de cette évaluation a couvert sept sites représentatifs avec des questionnaires établis pour chaque secteur et des questionnaires généraux portant sur le relèvement. Il est prévu qu'un rapport d'évaluation final couvrant huit secteurs et sous-secteurs humanitaires soit disponible au début de février 2015.

V. État d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

23. Le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière n'a pu effectuer aucune des patrouilles aériennes prévues au cours de la période considérée, pour divers motifs, dont la pénurie temporaire d'appareils, le refus par les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud d'accorder les habilitations de sécurité et les problèmes de sécurité dans la région de Kadugli. De même, le Mécanisme conjoint pour les questions politique et la sécurité n'a tenu aucune réunion pour régler le conflit actuel concernant l'emplacement de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, malgré la bonne volonté affichée par les Présidents Omar Hassan el-Béchir et Salva Kiir, qui se sont réunis à Khartoum, le 4 novembre.

24. La sécurité au quartier général du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, à Kadugli, s'est détériorée à la mi-décembre, à la suite de l'intensification des combats entre les forces armées soudanaises et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N). Le quartier général a signalé que du 10 au 12 décembre, les forces armées soudanaises et le SPLM-N ont échangé des tirs d'artillerie dans les environs de la ville de Kadugli.

25. Le quartier général du Mécanisme conjoint de vérification ainsi que les postes de commandement à Kadugli et Gok Machar sont désormais pleinement opérationnels et prêts à recevoir deux autres compagnies de protection de la Force, dont le déploiement est prévu du 7 au 19 février. Ces compagnies ont déjà fait l'objet d'une procédure de vérification, le 24 janvier, à Addis-Abeba et Dire Dawa (Éthiopie). Au cours de la période considérée, le Service de la lutte antimines de l'ONU a dispensé une formation à l'intention de 20 membres du personnel du Mécanisme conjoint de vérification sur la sécurité et la sûreté en mission, essentiellement des observateurs militaires et des observateurs nationaux du Soudan et du Soudan du Sud.

VI. Déploiements de personnel et appui à la mission

26. Au 26 janvier, la composante militaire de la FISNUA s'élevait à 4 036 membres (96 observateurs militaires, 95 officiers d'état-major et 3 845 hommes), sur les 5 326 autorisés (voir annexe I). La mission a mené à bien son plan de déploiement en saison sèche pour 2014/2015 (voir annexe II). Outre les bases figurant dans le plan de l'année dernière, la mission a mis en place six autres bases opérationnelles temporaires afin d'étendre la zone d'opérations.

27. Au 26 janvier, la composante de police de la FISNUA s'élevait à 26 agents, originaires de sept pays contributeurs différents, sur les 50 agents autorisés. Deux d'entre eux devraient arriver dans la zone de la mission d'ici à la fin de janvier. La composante police de la FISNUA prévoit d'étendre ses opérations conformément à son plan de déploiement stratégique en affectant des agents dans les bases d'opération de Diffra et Bantun, et de renforcer ses capacités et son état de préparation à Agok et Abyei.

28. Au cours de la période considérée, la FISNUA a continué de remettre en état les routes empruntées par les camions d'approvisionnement à l'intérieur de la zone d'Abyei. Toutes les voies d'accès aux six sites de déploiement en saison sèche (Noong, DOUNGOP, Alal, Marial Achak, Um Khariet et Agany Tok) ont été remises en état et les troupes sont en cours de déploiement. Une entreprise de forage a achevé le forage de deux puits supplémentaires au Siège et commencé le forage d'un troisième.

29. Pour appuyer le redéploiement des troupes de la FISNUA en saison sèche, le Service de la lutte antimines de l'ONU a achevé de déminer cinq bases d'opérations (DOUNGOP, Aganytok, Noong, Alal et Um Khariet), soit une superficie totale de 201 300 mètres carrés. En outre, des levés de terrain non techniques ont été effectués à Abyei pour recueillir des informations sur les engins explosifs existants, ce qui a abouti à la destruction de 12 restes explosifs de guerre. Les équipes d'inspection des routes et de déminage ont poursuivi leurs activités touchant les routes prioritaires de la FISNUA : 43,3 kilomètres ont été vérifiés et 8 kilomètres déminés.

VII. Mission de suivi de l'examen stratégique de la FISNUA

30. S'agissant de la suite donnée aux recommandations issues de l'examen stratégique du mandat de la FISNUA (voir S/2014/862), le recrutement du personnel civil affecté aux services organiques se poursuit afin de renforcer les activités de liaison des composantes militaires et de police avec les populations, en vue de promouvoir le dialogue intercommunautaire et la coordination avec les institutions, fonds et programmes des Nations Unies. À l'appui de la recommandation de l'examen stratégique concernant le contrôle des armes légères (ibid.), la FISNUA a enjoint les commandants de secteur d'appliquer avec fermeté le programme de désarmement des particuliers et de confiscation de leurs armes pour destruction, conformément à la décision du Comité mixte de contrôle d'Abyei, datée du 3 mai 2013, tendant à faire d'Abyei une « zone exempte d'armes ». Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies veillent également à coordonner leurs initiatives de renforcement des programmes de relèvement et de résilience pour Abyei et établir un ensemble commun d'objectifs de relèvement rapide.

VIII. Aspects financiers

31. Dans sa résolution 68/258 B du 30 juin 2014, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 318,9 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la MINUL, du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la FINUL au-delà du 28 février 2015, le coût de son fonctionnement serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée pour l'exercice 2014/15.

32. Au 20 janvier 2015, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la FISNUA s'établissait à 28,1 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix à cette date était de 2 849,8 millions de dollars.

33. Les dépenses au titre des contingents et du matériel leur appartenant ont été remboursées aux pays fournisseurs pour les périodes ayant respectivement pris fin les 30 octobre 2014 et 30 septembre 2014, selon le système des versements trimestriels.

IX. Observations

34. Les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud ont négligé leurs responsabilités en matière de contrôle de la gestion de la zone d'Abyei au cours de la période considérée. Mais, s'ils veulent éviter qu'Abyei ne soit une plus grande source de litiges, de divisions et de perturbations dans les mois à venir, ils doivent reprendre le dialogue et la coopération afin d'instaurer un climat politique propice à la prévention de la violence, au dialogue entre les communautés et, en fin de compte, au règlement du différend.

35. L'absence de dialogue politique, aggravée par les graves incidents en matière de sécurité, a ravivé les tensions intercommunautaires et obligé la FISNUA à rétablir une zone tampon entre les deux communautés. Elle a également conduit à des initiatives unilatérales de part et d'autre, créant des tensions supplémentaires. Tandis que le Gouvernement du Soudan du Sud est en quête d'appui et de reconnaissance pour la mise en place d'une auto-administration Ngok Dinka, le Gouvernement soudanais poursuit les préparatifs des élections nationales à Abyei. Cette situation ne peut manifestement plus durer.

36. Dans le cadre de la stabilisation de la zone d'Abyei, le Soudan et le Soudan du Sud doivent procéder au retrait total et permanent de toutes les forces non autorisées dans la zone, ressusciter le Comité mixte des observateurs militaires, les équipes mixtes d'observateurs et le Comité mixte de contrôle d'Abyei, relancer le dialogue entre les communautés afin de s'attaquer aux problèmes de base, notamment l'assassinat du chef des Ngok Dinka et l'établissement d'un climat de sécurité propice à des migrations pacifiques.

37. Pour remédier à la détérioration de la situation en matière de sécurité dans la zone d'Abyei, la FISNUA prévoit d'inviter une fois de plus les deux gouvernements à une réunion de haut niveau sur la sécurité, dans les semaines à venir. J'exhorte le Gouvernement du Soudan à participer à cette réunion et accepter d'évaluer, avec la FISNUA, les besoins en matière de sécurité du complexe pétrolier de Diffra. On pourrait ainsi formuler des propositions pour le retrait de ses unités de police des

installations pétrolières de Diffra, tout en assurant leur sécurité, conformément aux dispositions de l'accord conclu le 20 juin 2011.

38. J'exhorte également le Gouvernement du Soudan du Sud à appuyer la reprise des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei et à y participer, sans conditions préalables. Enfin, je demande instamment à la Commission de l'Union africaine de rendre publics les résultats de l'enquête qu'elle a menée sur l'assassinat du chef de la communauté Ngok Dinka, de façon à permettre aux deux communautés de tourner la page.

39. Dans mon rapport du 1^{er} décembre 2014, j'ai recommandé que la FISNUA procède de manière plus systématique et uniforme à la confiscation des armes détenues par des groupes armés ou des particuliers, de façon à réduire l'omniprésence des armes légères et de petit calibre dans la zone d'Abyei. Une telle stratégie cadrerait avec la décision du Comité mixte de contrôle d'Abyei, en date du 3 mai 2013, tendant à faire d'Abyei une « zone exempte d'armes ». Cette recommandation n'aurait pas d'incidences sur les besoins en ressources de la mission. Elle viendrait également en complément des mesures prises par la composante de police de la FISNUA visant à incorporer des mécanismes de contrôle des armes légères dans les comités de protection des populations. Pour faire face à la montée de la criminalité, j'ai également recommandé que, dans le cadre de son mandat de protection des populations civiles, la mission appuie les mécanismes de prévention de la criminalité et de lutte contre la criminalité axés sur les populations.

40. Au moment où il examine le renouvellement du mandat de la mission et en conformité avec les recommandations mentionnées ci-dessus, je prie le Conseil d'envisager d'accorder une autorisation spéciale à la FISNUA, qui lui permettrait, avec l'appui des deux communautés, d'appliquer une politique de désarmement systématique dans la zone d'Abyei et de contrôler de manière stricte les armes de tous les civils, qu'ils résident à Abyei ou passent par cette zone. Je prie également le Conseil d'envisager de modifier le mandat de la composante de police de la FISNUA et de l'autoriser expressément, dans la limite des ressources existantes, à renforcer les capacités des comités de protection des populations dans toute la zone d'Abyei, afin de leur permettre de participer à la gestion de l'ordre public, dans le respect des normes et pratiques internationales relatives aux droits de l'homme.

41. J'ai nommé comme nouveau Chef de la FISNUA M. Hailé Tilahun Gebremarian, ancien Ministre éthiopien de la défense, qui rejoindra son poste en février. Les parties ne faisant aucun progrès dans la résolution des différends concernant la zone d'Abyei et le nouveau Chef de la mission étant sur le point de prendre ses fonctions, je recommande que le Conseil de sécurité envisage de proroger une nouvelle fois le mandat de la FISNUA pour une période limitée de quatre mois, afin que le nouveau Chef puisse évaluer la situation sur le terrain, prendre langue avec les parties, le Gouvernement éthiopien et l'Union africaine, et me faire des recommandations sur l'avenir de la mission.

42. Enfin, les parties n'arrivant pas à s'entendre sur l'emplacement de la zone frontalière démilitarisée de sécurité et à mettre en œuvre les accords conclus en septembre 2012 sur la sécurité des frontières, je compte également procéder à une évaluation complète de la capacité du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à fonctionner dans l'environnement actuel et présenter dans mon prochain rapport au Conseil des recommandations sur l'appui de la FISNUA à ce mécanisme. L'ONU ne peut pas continuer à financer et développer

l'infrastructure d'un mécanisme qui ne bénéficie pas du soutien des parties elles-mêmes.

43. En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude au général de division Halefom Moges, ancien Chef de mission et commandant de la Force par intérim. Je le remercie pour les services qu'il a rendus à l'Organisation des Nations Unies et à la population d'Abyei et lui souhaite plein succès dans ses futures entreprises. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à son successeur, le général de division Birhanu Jula Gelalcha, ainsi qu'à ses collaborateurs, pour les efforts constants qu'ils déploient pour renforcer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei, souvent dans des conditions très difficiles. Enfin, je tiens également à rendre hommage à mon Envoyé spécial, Hailé Menkerios, et au Gouvernement éthiopien; je les remercie pour leur engagement actif en faveur de la stabilisation d'Abyei.

Annexe I

**Composition de la composante militaire de la Force
intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
(y compris le Mécanisme conjoint de vérification
et de surveillance de la frontière)**

<i>Pays</i>	<i>Description</i>	<i>Personnel</i>	<i>Total</i>
Bénin	Experts en mission	2	3
	Membre des contingents	1	
Brésil	Experts en mission	2	4
	Membres des contingents	2	
Burkina Faso	Experts en mission	1	1
Burundi	Experts en mission	1	1
Cambodge	Experts en mission	3	3
El Salvador	Experts en mission	1	1
Équateur	Experts en mission	2	3
	Membres des contingents	1	
Éthiopie	Experts en mission	58	3 974
	Membres des contingents	3 916	
Fédération de Russie	Experts en mission	1	1
Ghana	Membres des contingents	1	1
Guinée	Experts en mission	1	1
Guatemala	Experts en mission	2	3
	Membres des contingents	1	
Indonésie	Experts en mission	2	3
	Membres des contingents	1	
Inde	Experts en mission	2	4
	Membres des contingents	2	
Kirghizistan	Experts en mission	1	1
Mali	Membres des contingents	1	1
Malaisie	Experts en mission	1	1
Malawi	Membres des contingents	1	1
Mongolie	Experts en mission	2	2
	Membres des contingents	2	
Namibie	Experts en mission	3	4
	Membres des contingents	1	
Népal	Experts en mission	1	3
	Membres des contingents	2	
Nigéria	Membres des contingents	2	2
Pérou	Membres des contingents	1	1
République-Unie de Tanzanie	Experts en mission	1	1

<i>Pays</i>	<i>Description</i>	<i>Personnel</i>	Total
Rwanda	Experts en mission	1	3
	Membres des contingents	2	
Ukraine	Experts en mission	4	6
	Membres des contingents	2	
Yémen	Experts en mission	3	5
	Membres des contingents	2	
Zambie	Experts en mission	1	2
	Membres des contingents	1	
Total		4 036	4 036

Annexe II

